

Immeuble communal 37, avenue de Montjoux - Cession à l'Office Municipal d'HLM

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par acte administratif en date du 15 mars 1994, la Ville de Besançon a acquis l'immeuble sis 37 avenue de Montjoux, cadastré section HV n° 176. Le bien a été vendu par les services fiscaux, conformément à la législation en vigueur, dans le cadre d'un droit de préférence, moyennant le prix de 450 000 F.

Actuellement, l'Office Municipal d'HLM élabore un projet d'aménagement de cet immeuble pour créer plusieurs logements sociaux. C'est pourquoi il est proposé de rétrocéder à l'Office Municipal d'HLM l'immeuble sis 37 avenue de Montjoux, cadastré section HV n° 176, moyennant le prix de 450 000 F.

La recette de 450 000 F sera imputée au chapitre 922/212.00501.30100. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Aussi, sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est-il invité à décider la rétrocession à l'Office Municipal d'HLM, de l'immeuble 37 avenue de Montjoux, cadastré section HV n° 176, aux conditions définies ci-dessus et autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Municipal d'HLM ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en décide ainsi à l'unanimité.